



BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA 17^{ème} ÉDITION DES APRÈS-MIDI DE JUILLET 2025

Je soussigné(e)

Autorise mon enfant

Né(e) le

À participer aux activités suivantes (toutes mixtes) : *

- TENNIS (lundi 7 juillet)
- LE BOCASSE 5 € (mercredi 9 juillet)
- FOOTBALL (mercredi 16 juillet)
- BASKET (lundi 21 juillet)
- ARB'AVVENTURE 5 € (mercredi 23 juillet)
- KID'S DANCE (lundi 28 juillet)
- TIR (mercredi 30 juillet)

Nom et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident :

Fait à

Le / /

Signature

Paiement :

Chèque

Espèces

* Merci de cocher les activités choisies.

Tournez SVP ➔

En signant l'autorisation parentale, vous vous engagez à :

- 1/ Fournir une assurance responsabilité civile aux risques inhérents à la pratique d'activités sportives pour votre enfant mineur.
- 2/ Certifier que votre enfant n'a pas de contre-indication médicale à la pratique du sport.
- 3/ Ce que votre enfant respecte les règles fixées par l'éducateur sportif.

Informations complémentaires (Barrer la mention inutile) :

- 1/ J'autorise mon enfant à être photographié, ainsi que la publication sur les différents supports de communication de la mairie ou presse. **OUI / NON**
- 2/ J'autorise mon enfant à repartir seul **OUI / NON**
- 3/ L'enfant a t-il déjà pratiqué de l'accrobranche ? **OUI / NON**

Rappel:

*Les jeunes sont sous la responsabilité des éducateurs pendant la durée des activités.

*En dehors des horaires prévus et lorsque les jeunes quittent délibérément l'activité, ils se retrouvent sous la responsabilité des parents.

*En cas d'accident, en signant l'autorisation parentale, vous nous autorisez à faire pratiquer, en cas d'urgence, toute intervention médicale ou chirurgicale nécessaire sur votre enfant mineur.

Il est conseillé de ne pas emporter d'objets de valeur (téléphone portable, bijoux...). En cas de perte ou de vol, la Mairie de Rouxmesnil-Bouteilles décline toute responsabilité.

Signature: